

COMPTE-RENDU CT DO 31-03-2017

BUREAU NATIONAL,
AIX-EN-PROVENCE,
LE 7 AVRIL 2017



RÉORGANISATIONS IMPOSÉES, DROITS REFUSÉS

Ordre du jour très chargé lors de ce CT DO.

Ce compte-rendu traite principalement de réorganisations des services techniques et de DO/2.

Des points ont été validés par des syndicats contre l'avis des personnels concernés ...

RÉORGANISATIONS SERVICES TECHNIQUES ET DO/2

Onze textes étaient soumis au vote. Certains pour acter la création de pôles, d'autres pour valider des arrêtés « XP ST » non soumis au vote lors des CT locaux. L'USAC-CGT ne s'est pas opposée lors de ce CT aux réorganisations stade B ayant fait l'objet d'un consensus local mais a marqué une fois de plus son refus du projet de service DSNA cible qui est destructeur pour le métier des IESSA et leurs conditions de travail. En effet, le traitement de ces réorganisations sous forme d'arrêtés d'expérimentation à durée déterminée montre la volonté de l'administration de passer en force par la suite si nécessaire. Le cas actuel du CRNA-SE en est un bon exemple.

Organisation de DO/2 : L'USAC-CGT a validé cette réorganisation après avoir eu la confirmation du maintien du nombre d'emplois fonctionnels au sein du département.

Création de pôles au CRNA-E, CRNA-SO et SNA-S : textes validés.

Arrêté Nomination CDST : la modification de ce texte était une demande de l'USAC-CGT. Elle valide la possibilité de nommer les CDST sur des durées de 3 ans renouvelables par année. Cela facilitera l'accès au HEA pour les agents proches de la retraite.

Arrêté d'organisation SNA-AG : l'USAC-CGT a déploré que dans cette réorganisation le poste de chef de maintenance de Cayenne soit

sacrifié et transformé en chef de subdivision « non siège SNA » entraînant la réduction du taux d'EVS (13 → 12). L'attractivité du centre ne va pas s'améliorer avec ce genre de mesure.

Arrêtés stade B CRNA-E et SNA-OI : textes validés.

Instructeur Licence à St Pierre : La création de ce poste d'IL demandée par l'USAC-CGT depuis plusieurs années améliorera l'attractivité de ce service.

Note de gestion des Experts DO : Cette note, négociée avec les signataires du protocole, comporte un grave risque de régression sociale pour

les agents en SNA. La DO a refusé la demande de l'USAC-CGT, non soutenue par les autres syndicats, de rajouter l'horaire alternant non continu (HANC) pour les Experts Confirmés qui effectueront quelques semaines de MO. Elle souhaite revoir le temps de travail des EC à la hausse en SNA car ils feront moins de MO. L'USAC-CGT a été la seule organisation syndicale à voter **contre** ce texte. A peine cette note validée par l'UNSA, la DO a tenté de l'appliquer au SNA-NE mais en a été empêchée par l'arrêté de 2002 fixant les horaires. La question est : jusqu'à quand ?

Les signataires ont acté un réexamen des dispositions horaires en page 34 du protocole 2016. Doit-on encore s'attendre à d'autres régressions sociales ?

SITUATION MÉDICALE POTENTIELLEMENT INADAPTÉE (SMPI)

Lors de l'audit EASA de 2014, la DSNA a eu un écart car elle ne répondait pas à un point du règlement n°1035/2011 qui stipule que « des procédures doivent être prévues pour les cas où des questions

pourraient se poser sur la santé mentale ou physique du personnel ». Cette obligation est notamment valable pour les ATSEP exerçant des tâches opérationnelles liées à la sécurité. La DO veut répondre en urgence, au dernier

moment, à cet écart par une note (discutée au GS Formation IESSA le 24 mars pour validation au CT DO du 31 mars !) car l'EASA fera sa contre-visite en mai 2017.

Pour l'USAC-CGT, ce dossier n'a pas eu le traitement que son importance imposait. Une note équivalente pour les contrôleurs a fait l'objet d'un an de négociation lors de plusieurs CT DO alors même que des critères précis d'aptitude médicale et des dispositifs de maintien indemnitaires en cas d'incapacité existent.

Cette note concerne aussi certains TSEEAC, OE et contractuels qui détiennent une AE, mais ils n'ont pas été consultés. Quid du maintien de l'emploi fonctionnel d'un IESSA CDST qui serait jugé inapte ? Sur quels critères objectifs sera

décidée cette SMPI ? La liste est longue des sujets non abordés alors que le dossier est sur la table depuis 3 ans.

Le seul intérêt de cette note est de protéger la DSNA. Quelle est la place de l'agent dans ce dispositif ? L'UNSA a exprimé la même position que l'USAC-CGT. On pouvait donc s'attendre à un rejet de ce texte. Ce ne fut pas le cas.

FO, qui n'avait pas suivi le dossier, a permis de valider cette note par son abstention.

Il est heureux que l'USAC-CGT ait travaillé, malheureusement bien seule, à rendre cette note la moins arbitraire possible en y faisant rajouter une procédure de recours ou en excluant le passage automatique en horaire de bureau des agents.

TÉLÉTRAVAIL

La DO a présenté comment elle comptait se soustraire à l'obligation de traiter sérieusement le dossier. Elle veut limiter le télétravail à DO-EC et refuse de l'appliquer aux centres opérationnels. L'USAC-CGT s'oppose à cette vision restrictive. Le CT DGAC, avec l'appui des signataires du protocole, a déjà limité les possibilités offertes par le droit général. Il n'est pas acceptable que la DO les réduise encore.

Les demandes sont individuelles et il ne sera pas possible à la DO de les refuser sur le seul prétexte que le demandeur est affecté dans un centre opérationnel.

L'USAC-CGT incite les agents qui souhaitent avoir accès au télétravail, à faire leur demande en prenant pour référence la note DGAC. En cas de réponse négative ou d'absence de réponse écrite sous deux mois, les agents ne doivent pas hésiter à tenter un recours.

TEMPS PARTIEL EN OPÉRATIONNEL

L'USAC-CGT a abordé ce sujet en questions diverses. De nombreux collègues nous ont signalé le parti pris des encadrements locaux de dissuader les agents voulant faire une demande de temps partiel de droit ! C'est intolérable. La DO doit trouver une solution pour permettre l'accès à ce

droit, y compris en horaire opérationnel. SDRH nous a répondu commencer à y travailler pour les ICNA. L'USAC-CGT demande qu'une solution soit rapidement mise en œuvre et qu'elle permette l'accès au temps partiel **de droit** à tous les agents opérationnels de la DO, services techniques inclus.

NOUVEAUX ILS DE CDG ET SOUS-TRAITANCE

La DO avait validé un planning prévoyant le remplacement des 2 ILS CAT III de la piste 2 de Roissy en trois mois alors que le temps habituel pour un ILS est de quatre mois. L'USAC-CGT avait dénoncé ce choix qui nous amenait dans le mur. Huit mois après, le constat est sans appel. Les ILS ne sont pas opérationnels et ne sont pas prêts de l'être en raison de multiples malfaçons constatées.

L'USAC-CGT demande un REX afin de ne pas reproduire ces erreurs sur les installations ILS

suivantes et rappelle sa revendication de créer une subdivision PIE au SNA-RP, seul SNA à ne pas en avoir.

L'USAC-CGT a réaffirmé son opposition absolue à l'appel à la sous traitance pour le réglage des ILS, solution pourtant entrevue fin 2016 pour tenir les plannings irréalistes proposés. Le chef de centre de Roissy, présent au CT DO, a déclaré que cette solution n'était pas envisagée pour les prochains ILS. L'USAC-CGT restera vigilante.

Les signataires ont rejoint l'USAC-CGT uniquement sur le dossier de réorganisation du service technique du CRNA-SE. Pour les autres dossiers, les signataires accompagnent les régressions sociales !

Demande de bulletin d'adhésion

Nom Prénom :	
Corps :	Service :
Email :	Tél :